AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1470
FR0000125338-FS0705

21 septembre 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CAPGEMINI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 septembre 2023, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- en hausse, le 15 septembre 2023, par suite d'une acquisition d'actions CAPGEMINI sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir, à cette date, 8 686 756 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et des droits de vote de cette société[2] ; et

- en baisse, le 18 septembre 2023, par suite d'une cession d'actions CAPGEMINI sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CAPGEMINI et détenir 8 678 388 actions CAPGEMINI représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

[1] Contrôlée par la société Sun Life Financial coté à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 173 582 113 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.